



APPEL à MANIFESTATION d'INTERET Pour un jardin potager à UT1 Capitole

L'Université Toulouse 1 Capitole, soucieuse de la bonne gestion de son patrimoine immobilier, souhaite mettre en valeur un terrain situé dans les anciennes facultés, connu sous le nom de « jardin partagé » et enregistré sur la parcelle cadastrale numéro 0265 feuille 1 section AD.

Pour se faire, l'Université souhaite mettre cette parcelle à disposition d'une association étudiante de l'Université Toulouse 1 Capitole et/ou de l'Institut Etudes Politiques de Toulouse afin que soit entretenu cet espace pour cultiver un potager, échanger et créer du lien social.

Cette mise à disposition prendra la forme d'une autorisation unilatérale d'occupation temporaire délivrée à titre gratuit par l'Université au bénéficiaire. Cette autorisation prendra effet dès notification de la décision de l'Université au bénéficiaire et se terminera au 31 juillet 2022.

Pour participer à cet appel, tous les dossiers de candidature devront être déposés, avant le vendredi 17 décembre 2021, 15h00, auprès de l'administration à l'adresse logistique@ut-capitole.fr.

Ces dossiers de candidature devront contenir un descriptif détaillé du projet relatif à la mise en valeur de ladite parcelle et le nombre de personnes susceptibles d'y participer. Les statuts de l'association dûment déposés en préfecture seront joints à la candidature.

Les candidatures seront examinées par une commission ad hoc. Elle se prononcera sur la qualité du projet, tenant notamment à l'utilisation de la parcelle envisagée, ainsi qu'à son degré de responsabilité sociétale.

Le bénéficiaire est soumis à diverses obligations à savoir :

- bien et régulièrement entretenir la parcelle végétalisée. Ceci implique un entretien tout au long de l'année universitaire sous peine de voir l'autorisation dénoncée par l'Université
- l'environnement de la parcelle doit rester propre et libre de tout résidu comme des pots, cache pots, cagettes de stockage de plantes, ...
- les abords du composteur doivent rester propres (pas de compostage en dehors du composteur)
- respecter le stockage des outils de jardinage dans les coffres dédiés à cet effet
- prendre en compte et adapter les cultures aux périodes de fermeture de l'Université. Du fait de ces fermetures, pendant la période de Noël (2 semaines) et d'été (4 semaines), l'accès au jardin est impossible. Par exemple, la récolte de tomates pendant le mois d'août serait compromise
- afin de faciliter les autorisations d'accès au jardin partagé, fournir régulièrement à l'administration la liste des participants
- les coordonnées d'un contact référent seront communiquées afin de faciliter les échanges avec l'Université.